Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

ID: 044-244400669-20231011-11102023_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Suppléants présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de

Suzanne LELAURE,

Roseline VALEAU)

Elus Le Cellier: Michaël DAVID,

Elues Ligné: Anne-Marie CORDIER, Stéphanie Suppléants absents excusés:

BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL

Elus Mouzeil: Jacqueline LE TEXIER, Florence

BEZIER

Titulaire absent excusé :

Elus Couffé: Roseline VALEAU (pouvoir à Cécile

COTTINEAU)

Secrétaire de séance : stéphanie BERITAULT

N°11.10.2023-01: MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE DES LUCIOLES ET DE LA PETITE CRECHE DES LIBELLULES

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Dans chaque EAJE, le tarif horaire est calculé sur la base d'un taux d'effort appliqué aux ressources annuelles N-2 de la famille et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge

Pour cela, la directrice utilise un outil informatique fourni par la CAF ou par la MSA qui donne accès aux déclarations de revenus faites à l'organisme d'allocation familiale de la famille.

Pour la CAF, l'accès aux ressources se fait via un accès nommé CDAP et pour la MSA via leur portail msa.fr, une convention est nécessaire pour accéder à ce dernier. Elle a été signée début septembre.

Il convient en conséquence de modifier les règlements intérieurs des EAJE suivants : Micro crèche Les Libellules et Petite Crèche Les Lucioles.

Pour les Lucioles :

La partie TARIFICATION sera désormais ainsi rédigée :

La CAF de Loire-Atlantique demande aux gestionnaires de structures d'accueil d'accéder directement à la consultation des dossiers allocataires via un service de communication électronique, service

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le



CDAP pour les allocataires CAF et via le portail de ressources sur msa.fr pour les allocataires MSA mis en place par la branche famille: CDAP. Une convention de service entre la CAF, la MSA et le gestionnaire garantit le respect des règles de confidentialité.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Pour les libellules

La partie CALCUL DU TARIF HORAIRE du règlement intérieur sera désormais ainsi rédigée :

Les ressources prises en compte sont les ressources imposables (N-2) avant tout abattement fiscal dans la limite d'un plancher et d'un plafond déterminés par la CNAF.

Pour calculer le tarif horaire, la directrice utilise un outil informatique fourni par la CAF qui donne accès aux déclarations de revenus faites à votre organisme d'allocation familiale.

La CAF et la MSA proposent un service internet à caractère professionnel afin de consulter les éléments nécessaires au calcul du tarif horaire.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en le signalant par écrit. Dans ce cas, il vous appartient de fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'avis favorable de la commission petite enfance émis le 13 septembre 2023 sur les modifications apportées au règlement intérieur de la petite crèche « Les Lucioles » et « Les Libellules ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention: 0	Ne prend pas part au vote : 0

- D'approuver les modifications des règlements intérieurs

La Présidente, Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Secreur de Ligné 3 place de la Perretterie 44850 LIGNÉ Tél : 02 51 12 20 04

Tél: 02 51 12 20 04 sivomligne@orange.fr

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :